



SWISS Horse Professionals
c/o Fondli AG
Spreitenbacherstrasse 7
8953 Dietikon

info@swiss-horse-professionals.ch

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la SHP 2017

Date, heure : **Lundi, 6 mars 2017 / 10h15 – 11h45**

Lieu : **HorsePark, Dielsdorf**

Présidence : **Martin H. Richner, Président SHP**

Présents : **27** membres (y. c. 1 membre d'honneur/4 membres du comité)
1 nouveau membre du comité (à partir du point 10)
1 représentant du secrétariat (sans droit de vote)
1 Représentants de la presse (sans droit de vote)
4 Invités/Intervenant (sans droit de vote)

Excusés : **16** Membre (Nombre total des membres : 208)

Avant le début de l'AG, M. Kräuliger nous raconte l'histoire de l'hippodrome Dielsdorf jusqu'au HorsePark Dielsdorf actuel. Pendant la visite sur le terrain, nous avons pu jeter un œil aux belles installations et admirer son étalon âgé de 13 ans « Pont des Arts » (le galopeur avec le plus de victoires en Suisse de tous les temps) qui nous est présenté en main.

Merci beaucoup à l'équipe du HorsePark pour son hospitalité !

Ordre du jour :

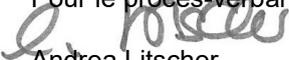
1.	Salutations Notre président Martin H. Richner ouvre l'assemblée. Il salue cordialement tous les membres présents ainsi que les invités d'honneur M. Ch. Trolliet de la FSSE, Mme Martina Denzler GF de l'OrTra métiers liés au cheval ainsi que le journaliste M. Thomas Frei de Cavallo. De plus, nous nous réjouissons de pouvoir accueillir Mme Dr. agr. Salome Wägeli (depuis le 1er mai 2016 gérante du CEN Berne) à notre AG.
2.	Contrôle des présences et élection des scrutateurs Les e-mails et courriers avec les invitations à l'AG ont été envoyés conformément aux délais, à savoir au moins 30 jours en avance. Christian Steinmann est élu comme scrutateur. Aucune modification de l'ordre du jour n'est souhaitée. La liste de présence comporte actuellement 27 membres ayant le droit de vote. La majorité simple est donc atteinte avec 14 votes et 18 votes sont nécessaires pour atteindre la majorité des deux tiers (requis pour la révision des statuts).
3.	Procès-verbal de l'AG ordinaire du 21 mars 2016 à Avenches Le procès-verbal a été envoyé. La parole n'est pas souhaitée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec des remerciements à son auteur.

4.	<p>Rapport annuel du président</p> <p>Martin H. Richner nous lit son rapport annuel, remercie tous les collègues professionnels ainsi que les représentants de la presse spécialisée pour leur bienveillance et le respect témoigné face à notre association. Un des principaux besoins est la formation de la relève professionnelle ; chacun devrait jouer le rôle de modèle avec le cheval, que ce soit au quotidien ou en concours.</p> <p>Réjouissons-nous de la grande popularité des sports équestres en Suisse et soyons fiers de pouvoir exercer l'un de plus beaux métiers du monde !</p> <p>Notre vice-président Ernst Vögeli fait adopter le rapport annuel du président ce que l'assemblée fait par applaudissement.</p>
5.	<p>Développement des membres</p> <p>Le nombre de membres a évolué dans une direction positive. Depuis la dernière AG, nous avons eu 22 nouvelles adhésions et 7 démissions (total 208 membres). La SHP est de nouveau visible comme association.</p>
6.	<p>Comptes annuels 2016</p> <p>Les comptes jusqu'au 31 décembre 201 ont été gérés par Andrea Litscher. Les comptes annuels ainsi que le compte des résultats sont redistribués lors de la séance d'aujourd'hui puisque les passifs et actifs transitoires devaient encore une fois être adaptés selon l'organe de révision.</p> <p>Notre président explique les comptes et le bilan.</p> <p>Les comptes 2016 sont bouclés avec des recettes à hauteur de CHF 29'380.- et des dépenses à hauteur de CHF 45'874.25 ce qui signifie une perte de CHF -16'494.25.</p> <p>Le bilan affiche un capital propre de CHF 87'903.94 avec des actifs et passifs de CHF 90'222.44. Les comptes annuels 2016 sont acceptés à l'unanimité.</p>
7.	<p>Rapport de révision / Approbation des comptes annuels</p> <p>Le rapport de révision a été réalisé par l'organe de contrôle externe Thales Organisation AG Ostermundigen et il est lu par Andrea Litscher. Puisque personne ne demande la parole, l'assemblée adopte unanimement les comptes annuels 2016 et donne décharge au comité.</p>
8.	<p>Budget 2017 / Cotisations 2017</p> <p>Le budget 2017 a été envoyé aux membres en même temps que les comptes annuels 2016 et redistribué lors de l'AG d'aujourd'hui dans sa version adaptée.</p> <p>Tous les présents ont approuvé du budget 2017 affichant une perte de -6'450.- ainsi que de la cotisation des membres (inchangée par rapport à l'année précédente) sans avis contraires.</p>
9.	<p>Programme annuel 2017</p> <p>Le programme annuel est présenté. Entre autre, nous souhaitons activement proposer un cours de saut en Suisse alémanique et en Suisse Romande à nos membres. D'autres détails à ce sujet suivront.</p> <p>Les membres n'ont pas formulé de souhaits ou idées supplémentaires concernant le programme annuel. Le programme annuel est accepté à l'unanimité.</p>
10.	<p>Elections ordinaires</p> <p>Le président propose de réélire le comité pour 2 années supplémentaires :</p> <p>Vice-président : Ernst Voegeli Contact avec l'OrTra : Sascha Stauffer Assesseur : Urs Schneider</p>

	<p>Tous les membres du comité sont réélus par applaudissement.</p> <p>Ernst Vögeli prend la parole et souhaite réélire Martin H. Richner en tant que président. Ce dernier est réélu à l'unanimité et Ernst lui adresse ses remerciements pour le travail effectué pendant cette année écoulée.</p> <p>Le secrétariat a été géré par Andrea Litscher depuis le 1er janvier 2016. Le secrétariat est également réélu par applaudissement.</p> <p>Pour la représentation de la Suisse Romande, M. Guillaume Dolivo est proposé comme nouveau membre du comité. Il se présente rapidement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cavalier de saut actif - Âgé de 27 ans - Bachelor en agronomie à Zollikofen - Master en Angleterre sur la santé du cheval - Il a grandi dans les écuries de son père et a repris le domaine depuis un an ; de plus, il travaille à 50 % à la FEI à Lausanne <p>Guillaume Dolivo est accueilli au sein de notre comité avec de longs et forts applaudissements.</p> <p>Election de l'organe de contrôle : la société Thales Organisation AG sise à Ostermundigen est à l'unanimité réélue pour 2 ans supplémentaires comme notre organe de révision externe.</p>
11.	<p>Modification des statuts art. 4 (Statut de membre)</p> <p>Nous avons besoin de plus de membres et nous souhaitons devenir plus libéral. Seulement une partie des membres présents se joints à cet avis. Il serait plutôt souhaitable que l'association accueille seulement des personnes ayant un fort lien avec les sports équestres.</p> <p>Les propositions suivantes sont discutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si des cavaliers de concours devaient être admis, il faudrait clairement définir le niveau demandé (niveau élevé). Nous sommes une association de cavaliers professionnels et souhaitons garder ce niveau. • Les personnes travaillant dans le monde des sports équestres pour en vivre. Mais justement pas d'employé-vendeur ; ce métier ne serait pas souhaité. • Toute personne cotisant dans le Fonds en faveur de la formation professionnelle de l'OrTra. <p>La formulation suivante est acceptée à l'unanimité (formulée précisément par Martina Denzler) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne cotisant dans le Fonds en faveur de la formation professionnelle de l'OrTra AgriAliForm / Métiers liés au cheval aura dorénavant la possibilité d'adhérer à la SHP • Remplacer le terme "Reitsport" par "Pferdesport" dans la version allemande pour « sport équestre » (sans répercussion pour la version française) <p>Les statuts seront adaptés comme suit et entreront en vigueur avec effet immédiat :</p> <p>1 Les professionnels de l'équitation, les maîtres d'équitation, les propriétaires de manège ainsi que d'autres personnes qui travaillent dans les professions équestres et qui cotisent dans le fonds de formation professionnelle de l'OrTra AgriAliForm/ métiers liés au cheval peuvent être admis comme membres actifs. Le certificat d'apprentissage professionnel ou la réussite d'un examen professionnel ou d'une formation spécialisée n'est pas une condition requise pour être membre. Les ressortissants étrangers ne peuvent être admis comme membres que s'ils ont exercé leur profession équestre en Suisse sans interruption pendant une année au moins.</p> <p>3 Peut être admis comme membre partenaire toute personne physique ou morale qui souhaite encourager et soutenir les buts de l'association et qui se sent liée à la formation des professions équestres et au sport équestre.</p> <p>4 Peut être nommé membre d'honneur par l'assemblée générale celui qui s'est distingué par d'éminents services rendus à l'association et a particulièrement bien servi le sport équestre et la formation professionnelle équestres.</p>

12.	<p>Motions Aucune motion n'est soumise par les membres.</p>
13.	<p>Divers</p> <p>Le président remercie Martina Denzler qui est la nouvelle gérante de l'OrTra Métiers liés au cheval depuis le 1er février 1.2.2017 pour le travail déjà effectué pendant cette courte période ainsi que pour sa présence lors de notre AG.</p> <p>Candidat/e pour la présidence de l'OrTra Métiers liés au cheval Pour que nos membres puissent déjà se faire une idée de nos deux candidats extrêmement qualifiés avant notre AG, les dossiers de Mme Nicole Josuran et M. Samuel Hanselmann leur ont été envoyés par e-mail fin février 2017. La personne élue par l'AG sera ensuite proposée à l'Assemblée des Délégués de l'OrTra et soutenue en tant que candidat officiel de la SHP.</p> <p>Les candidats pour l'élection à la présidence de l'OrTra se sont présentés personnellement et ont expliqué leurs expériences professionnelles et savoir-faire.</p> <p>Les deux candidats se sont avérés comme appropriés et très qualifiés.</p> <p>En fin de compte, Madame Josuran obtient 6 voix tandis Monsieur Hanselmann en remporte 14.</p> <p>Martin H. Richner félicite M. Hanselmann pour cette candidature et le remercie d'ores et déjà pour son engagement. M. J. Bodenmüller remercie Mme Josuran d'avoir été prête à se faire élire et il est convaincu du fait qu'elle aurait également été un excellent choix.</p> <p>M. Trolliet prend la parole ; il est également convaincu du fait que nous allons pouvoir avancer de manière renforcée et préparer un bon avenir pour nous tous en proposant une bonne formation de base dans les sports équestres.</p>
14.	<p>Conclusion du président</p> <p>Martin H. Richner remercie ses collègues du comité pour l'excellente collaboration.</p> <p>Fin de l'AG : 11h45</p>

Pour le procès-verbal :


Andrea Litscher
Secrétariat SHP

Après l'AG, M. lic. iur. Urs Hochstrasser, avocat, CAS IRP-HSG Droit d'assurance & responsabilité civile assure à 11h45 un exposé concernant "Les Assurances dans les sports équestres". Une présentation détaillée nous montre dans quelle mesure il est important de vérifier la formulation et description précise de la couverture de l'assurance pour être à l'abri de mauvaises surprises.

Vers 12h30 la SHP invite ses membres et invités au repas commun au restaurant Löwen à Dielsdorf.